

DE COLOGNE, (le 15 Juin.) S. A. S. l'Electeur Palatin & Duc de Baviere , après avoir fait strictement examiner le sermon de controverse du pere Haan , sous la censure de l'autorité archiépiscopale : ayant décidé , par un rescrit très-gracieux du 1^{er}. de ce mois , en faveur des Catholiques , le différend qui paroissoit pouvoir entraîner des suites fâcheuses & dangereuses , & qui s'étoit élevé entre ceux-ci , les Protestans de Mulheim sur le Rhin & le curé catholique du même endroit , au sujet du sermon de controverse à prononcer cette année par le même pere Haan , de l'Ordre des Hermites de St. Augustin , prédicateur de la Dominicale : ayant enfin ordonné que le dit pere Haan prononçât , lors de la procession solennelle de la Fête-Dieu , le sermon de controverse , dûment censuré & approuvé : c'est en conséquence que le fufdit pere Haan , requis à cet effet par les présidens de la communauté catholique , a prêché hier avec un applaudissement général en présence de plusieurs milliers d'auditeurs , qui s'y étoient rendus de 10 à 15 lieues à la ronde. On y a vu regner l'ordre , la tranquillité & la décence , tant pendant la procession que durant le sermon , le magistrat de Mulheim ayant pris les mesures nécessaires à cet effet. Toute la communauté catholique de cette ville , & celles de tous les environs sont si enchantées de la décision que S. A. S. E. vient de rendre en l'honneur de la religion catholique dominante , qu'elles ne cessent d'adresser au Ciel